



**Conseil d'Administration
du Centre Communal d'Action Sociale de La Plaine-sur-Mer
7 octobre 2022**

**Membres participants 10 – présents 8 – votants 9
Majorité absolue 5**

Étaient présents

MARCHAND Séverine, Présidente,

VINCENT Danièle, vice-présidente,

LERAY Marc, ORIEUX Sylvie conseillers municipaux.

James de la Roche Saint-André, représentant du Secours Catholique, Jean MEHATS, représentant de l'UDAF, CHAUVET-VIGNERON, représentante des personnes en situation de Handicap, Guillaume de DIEULEVEULT, représentant des personnes âgées.

Était excusée

RIBOULET Marie-Andrée, conseillère municipale qui a donné pouvoir à ORIEUX Sylvie

Étaient absents : Katia GOYAT,

Ordre du jour :

1. *Aides facultatives – Dossier n°6-2022*
2. *Aides facultatives – Dossier n°7-2022*

Informations :

- Situations sociales signalées
- Communications diverses

Compte rendu communicable
CCAS n°4 du 7/10/2022

I-EXAMEN DES DEMANDES D'AIDE SOCIALE FACULTATIVE

Calcul du reste à vivre pour chaque dossier :

Ressources – les charges / 30 jours / nombre de personnes au foyer

Présentation des situations examinées lors de la séance du 7 octobre 2022 :

07/10/2022								
Ordre	Typologie famille	Situation	reste à vivre	Objet de la demande d'aide	aides et apurement	Montant de l'aide sollicitée	Montant voté par le CA	Associations caritatives sollicitées après le CA
6	Homme seul	Artisan	-45,00 €	Facture Electricité		Selon avis CA	0,00 €	
7	Colocataire	RSA et Chômage	14,86 €	Facture eau suite fuite d'eau	CR : 80€ Caritas : 160€ RESO : 80€	80,00 €	demande ajournée, en attente de la somme des aides octroyées par VEOLIA ET CISN	
					320	Total	0,00 €	

DOSSIER 6-2022 : DEMANDE AIDE SOCIALE FACULTATIVE

Madame VINCENT, présente au Conseil d'Administration, une demande d'aide financière formulée par Madame LEROUX, travailleur social à l'Espace Départemental des Solidarités (EDS) de Pornic.

Monsieur ne s'étant pas présenté à la permanence de Danièle VINCENT le 27 septembre dernier, le Conseil d'administration décide de ne pas octroyer d'aides financières.

POUR : 9 CONTRE : ABSTENTION :

DOSSIER 7-2022 : DEMANDE AIDE SOCIALE FACULTATIVE

Madame VINCENT, présente au Conseil d'Administration, une demande d'aide financière formulée par Madame DUVAL, travailleur social, à l'EDS de Pornic.

Madame ne relève pas du FSL (ressources supérieures au barème)

Une réclamation a été faite auprès de VEOLIA afin d'obtenir un dégrèvement et une déclaration de sinistre de fuite a été faite auprès de VEOLIA. Un courrier a été transmis auprès du bailleur CISN pour solliciter une aide exceptionnelle afin de régler cette somme.

Le CCAS est sollicité pour une aide de 80€.

Le conseil d'administration, décide d'ajourner la demande d'aide financière, le temps que les aides sollicitées auprès de VEOLIA et du CISN soient octroyées.

Une demande d'aide financière pourra être de nouveau déposée lorsque le montant restant dû sera connu.

POUR : 9 CONTRE : ABSTENTION :

II- SITUATIONS SOCIALES SIGNALÉES

Madame VINCENT informe le conseil d'administration des situations sociales signalées

Ordre	Typologie du foyer	Situation	Partenaires
1	Homme en invalidité	Suite dernier CA accord recours gracieux CAF Echelonnement dernière facture ENGIE	- EDS - Secours Catholique - Les Restos du Cœur - CARSAT
2	Homme retraité	Personne isolée	EDS Médecin
3	Famille monoparentale	Régularisation facture électricité	-EDS
4	Femme victime de violences conjugales	Suite violences psychologiques, Madame a quitté le domicile	-Solidarité Estuaire, -Association TRAJET -SI SIAO
5	Homme au RSA	Isolé, lien CCAS pour actualisation RSA	
6	Famille	Situation préoccupante, parents âgés et fils, déficients mentaux	- CLIC - Procureur (signalement) - EMPS

Compte rendu communicable
CCAS n°4 du 7/10/2022

7	Famille monoparentale (un enfant à charge autiste) Employée	Expulsion de son logement	Contingent Préfecture
8	Couple	Logement précaire (caravane)	-Mission locale -EDS
9	Homme retraité	Personne isolée, demande de l'ASPA et allocation logement	-CAF -CARSAT
10	Jeune fille en apprentissage	Suite décès de son père, accompagnement dans les démarches administratives	-CPAM -Pompes funèbres
11	Homme au RSA	Personne isolée, phobie administrative	-Pôle Emploi -CAF
12	Homme en invalidité	Suite à des problèmes de santé, concertation avec le travailleur social de secteur	-EDS
13	Femme en situation de Handicap	Hébergée chez ses parents, Madame se sent isolée	-EDS -SI SIAO
14	Homme en situation de handicap	Monsieur a obtenu un logement social	-CISN
15	Homme demandeur d'emploi	Suite à un AVC Monsieur souhaite déposer un dossier MDPH et a de nombreuses dettes	-EDS
16	Famille monoparentale	Madame a obtenu un logement social sur	-RESO

Compte rendu communicable
CCAS n°4 du 7/10/2022

		St Michel, une demande d'aide financière sollicitée auprès de RESO pour le mobilier (matelas et lits)	
17	Homme en invalidité	Suite à un non versement de sa pension d'invalidité, retard de loyers	-CARSAT -restos du cœur
18	Femme retraitée	Situation préoccupante, Madame doit quitter le logement dont elle est propriétaire le 15/11 suite vente de ce dernier (dossier de surendettement)	-Contingent
19	Homme en invalidité	Monsieur doit quitter la maison de ses parents qui a été vendue. Une inscription au SI SIAO a été faite pour une orientation vers les maisons de Relais de Pornic	-SI SIAO
20	Femme victime de violences conjugales	Mesure d'éloignement à l'encontre de son mari.	-EDS -Médecin traitant -CLIC
21	Femme victime de violences conjugales	Enregistrement d'une demande de logement social, orientation vers le CIDFF pour	EDS

Compte rendu communicable
CCAS n°4 du 7/10/2022

		connaître ses droits Madame ne souhaite pas porter plainte	
21	Femme en situation de handicap lourd	Madame est accueillie aux Ormes sur Pornic	-EMPS
22	Homme en arrêt de travail, en attente d'une AAH	Baisse de ses revenus suite arrêt de travail	-CARSAT
23	Couple de personnes âgées	Accompagnement administratif	-CLIC
24	Femme divorcée (VIF)	Madame est sans ressources, elle est en arrêt suite au décès de son fils aîné. Madame a obtenu un logement social.	-EDS -MSA -RESO
25	Femme retraitée	Madame doit quitter le logement qu'elle occupe mi-novembre. Madame refuse de se soigner car n'a pas de perspectives de logement	-Contingent -EDS -SI SIAO

III- INFORMATIONS DIVERSES

1) Logements d'urgence gérés par l'association TRAJET :

Les logements d'urgences sont tous les deux occupés

2) Logement d'urgence communal

Les deux logements communaux d'urgence sont également occupés.

3) Le SI SIAO :

Le Service d'Information du Service Intégré d'Accueil et d'Orientation est un des grands axes de la Stratégie nationale de prise en charge des personnes sans abri ou mal logées.

Il a été créé pour :

- Simplifier les démarches d'accès à l'hébergement et au logement
- Traiter avec équité les demandes
- Coordonner les acteurs de la Veille sociale et de l'accès au logement
- Contribuer à la mise en place d'observatoires locaux

Mise en place de ce dispositif pour orienter les personnes en recherche d'hébergement ou en difficultés d'accès au logement qui acceptent un accompagnement personnalisé vers notamment les maisons relais de Pornic et st Brevin.

5 inscriptions ont été faites, 3 ont été orientées vers l'association TRAJET en vue d'un passage en commission d'attribution fin octobre.

4) Groupe vie Sociale

Retour séance plénière du Groupe Vie Sociale du 12 septembre

a) La Commission Violences faites aux Femmes :

Les objectifs de cette commission ont été atteints à savoir la mise en place avec la communauté d'agglomération de Pornic Pays de Retz, de deux logements d'extrême urgence et une conférence destinée aux professionnels de la santé sur les conséquences de la violence sur la santé des femmes.

La cartographie des lieux ressources pour les femmes victimes de violences conjugales sur le site RETZOVIESOCIALE devra être intégrée.

La commission rejoint le comité technique VIF (Violence Intrafamilial) du CISPD (Conseil Intercommunal de Sécurité et de prévention de la délinquance) de Pornic Agglo Pays de Retz.

b) La Commission Site Internet

Le transfert des données du site Retz'0 vie sociale sur le site du département.
L'ouverture des données du site retz'0 vie sociale aux habitants (prochain projet de travail)

c) La Commission Accompagnement Social

Rappel de l'objectif de cette commission : apporter aux membres une « boîte à outils » pour mieux accompagner les usagers, de pouvoir évoquer les situations qui posent problème et rechercher des solutions entre professionnels et bénévoles.

La commission travaille sur la mise en place sur 2 actions :

- Un temps à destination du public sur le thème du bien-être et de la santé mentale.

Comment ça va aujourd'hui ?

Temps fort le 19/10/2022 à la salle de la Bergerie (Saint Père en Retz).

Ce même temps fort sera organisé en 2023 sur le territoire de Pornic Agglo (qui serait la réplique du 1er).
La commission réfléchit aux possibilités de financement (demande de subvention et si oui sous quelle entité que le centre socio culturel car la structure n'est pas sur le territoire de Pornic Agglo...).

Le GVS (groupe vie sociale) propose à la commission de se rapprocher aussi du CPTS (Communauté professionnelle territoriale de santé)



Karine GAUTHE de Pornic Agglo a indiqué en commission qu'elle pourrait demander à inscrire le temps fort de 2023 au Contrat Local de Santé afin d'obtenir des financements.

- Un temps à destination des professionnels et bénévoles sous la forme d'une formation 1er secours en santé mentale, une conférence gesticulée...

Sans doute avec UNAFAM

La commission est aussi à la recherche de financement pour approfondir ce projet.

d) La Commission locale (=organisation des réunions et communication)

Le GVS a souvent fait savoir que beaucoup d'élus ne connaissaient pas le GVS et ses actions. La commission propose de prendre le temps d'expliquer le GVS (histoire, les commissions, les actions faites et à venir ...) afin de resensibiliser les élus, les nouveaux bénévoles et professionnel.

Propositions de portes ouvertes :

- ✚ 7 mars – 18h à 19h30 à Sainte Pazanne – Salle Escalé de Retz
- ✚ 15 mars – 18h à 19h30 à Pornic – Val Saint Martin
- ✚ 23 mars – 18h à 19h30 à Paimboeuf – au centre socio culturel de Mireille Moyon.

Ce temps permettrait aussi de faire savoir et reconnaître le travail entre bénévoles et professionnels (richesse de notre territoire).

La commission propose aussi de faire des « café partenaires » qui pourraient être ouverts aux élus et se faire entre les plénières. L'objectif étant de créer du lien entre les professionnels.

Lors des échanges, plusieurs professionnels du GVS souhaite évoquer la problématique du logement et aussi peut être la méconnaissance de certains dispositifs. L'idée d'un café partenaire sur cette thématique ressort.

La commission va aussi retravailler sur l'actualisation du mailing

5) Groupe d'activités Solidaires

Retour sur la sortie solidaire du 17 septembre 2022 :

Le CCAS de la Plaine sur Mer a initié en lien avec les CCAS de Pornic et de Préfailles, ainsi que les associations caritatives du secours catholique Caritas et RESO (Relais d'Entraide et SOLidarité), une action solidaire dont les objectifs étaient de maintenir le lien social, de rompre l'isolement, de favoriser la culture pour tous et la convivialité.

Ces derniers ont été largement atteints puisque 31 personnes dont 13 de la Plaine sur Mer ont répondu présentes, le samedi 17 septembre 2022.

Lors de la journée du patrimoine, le groupe plainais accompagné par Danièle VINCENT, adjointe à la Vie Sociale, Marie-Andrée RIBOULET, et Sylvie ORIEUX, conseillères municipales et Karine HALGAND, responsable du CCAS, a pu visiter le matin, le jardin étoilé de Paimboeuf, l'Eglise Saint Louis puis l'après-midi, le Musée des Vieux Métiers ainsi que le lavoir, à St Père en Retz.

Le transport a été organisé en mini-bus et en voiture.

Chaque personne emmenait son pique-nique qui a été pris collégalement à la salle Cutullic de Paimboeuf (salle mise à disposition gracieusement par la commune).

Journée pleinement satisfaisante au vu des sourires radieux, des commentaires élogieux des participants.

6) Confluence sociale

L'association a été labellisée Point Conseil Budget pour la mise en place d'une permanence sur la communauté de communes d'agglomération de Pornic pays de Retz au pôle social de Pornic.

L'accompagnement ou les conseils porteront sur :

- Une gestion du budget
- Une orientation en matière budgétaire
- Une aide pour déposer un dossier de surendettement

7) Le département : lancement du revenu jeunes de Loire-Atlantique

Il s'agit d'une aide financière concernant les jeunes, de 18 ans à 25 ans, vivant depuis plus d'un an en Loire-Atlantique, d'un montant maximum de 500€ versée sous conditions de ressources pendant 4 mois (qui peut être renouvelée, selon la situation, par périodes de 3 mois, sous réserve d'une contractualisation autour d'objectifs partagés).

Cette aide est systématiquement assortie d'un suivi personnalisé assuré par un référent qui va accompagner le jeune dans ses démarches, l'aider à lever les

difficultés qu'il rencontre (logement, mobilité, santé, ...) et l'orienter vers un emploi, une formation ou des dispositifs nationaux d'accompagnement.

Principale porte d'entrée pour l'insertion des jeunes les missions locales sont chargées de traiter les demandes, d'ouvrir les droits et d'assurer le versement de l'aide en cohérence avec leurs autres actions.

En complément afin de toucher au maximum les jeunes qui en ont besoin, notamment mes jeunes invisibles, le Département s'appuiera sur une grande variété d'acteurs de terrain, notamment les CCAS.

8) L'Allocation Logement Temporaire (L'ALT)

L'Allocation Logement Temporaire est versée par l'Etat pour permettre à des associations, CCAS et CIAS de mettre à disposition des logements pour des personnes défavorisées logées à titre temporaire soit parce qu'elles n'ont pas accès aux aides au logement, soit parce qu'elles ne sont pas hébergées en CHRS. Il s'agit de logements meublés ou non qui peuvent être situés en diffus.

Une convention annuelle devrait être signée entre l'Etat et le CCAS.

Le financement qui sera attribué au CCAS correspond uniquement à un forfait logement venant déduire le loyer variable selon la taille du logement et sa zone géographique d'implantation.

9) DIVADOM

Mise en place du Dispositif Innovant de Vie A DOMicile (DIVADOM) sur le territoire de la Communauté de Communes Sud Estuaire et la Communauté d'Agglomération du Pays de Retz.

Il s'agit d'un dispositif destiné à améliorer, renforcer l'accompagnement au domicile des personnes âgées de 60 ans et plus, de GIR 1 à 4, afin d'éviter une dégradation de la situation ne permettant plus aux personnes de rester vivre à leur domicile. Il met à leur disposition un panier de prestations adaptées à leurs besoins, dans le cadre d'un accompagnement global, évolutif et adapté. Il s'agit de développer une alternative à l'entrée en établissement, en coordonnant les interventions des différents prestataires, en créant des liens avec les partenaires et en bénéficiant d'un interlocuteur unique.

Le DIVADOM a pour essence même de prévenir un maximum la survenue de situations à gérer dans l'urgence, notamment en prêtant une attention

Compte rendu communicable
CCAS n°4 du 7/10/2022

particulière à l'épuisement de l'aidant non professionnel, qui assure la grande majorité de l'aide auprès du bénéficiaire.

Le DIVADOM est porté juridiquement par l'hôpital intercommunal du Pays de Retz en lien avec les établissements du territoire, partenaires, CLIC, des deux intercommunalités qui ont répondu à un appel à manifestation d'intérêt de l'ARS.

L'entrée dans le dispositif DIVADOM est soumise à certaines conditions :

- ⇒ Âgées de 60 ans et plus vivant à domicile, en perte d'autonomie (GIR 1 à GIR 4)
- ⇒ Dont le maintien à domicile est encore possible et relève du projet de vie de la personne
- ⇒ Domiciliées sur la Communauté de communes Sud Estuaire et Communauté d'agglomération Pornic aggro Pays de Retz
- ⇒ Acceptant l'accompagnement par le dispositif DIVADOM
- ⇒ Ayant souscrit à une téléassistance
- ⇒ Accompagnées à minima par un service d'aide à domicile et/ou d'un SSIAD et/ou d'une prise en charge en soins, en association avec le médecin traitant

La demande d'orientation ne peut être faite qu'uniquement par des professionnels des champs du sanitaire, social ou médico-social.

La Plaine sur Mer, le 14 octobre 2022,

Pour la Présidente,

**Danièle VINCENT,
Vice-Présidente du CCAS.**

